



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/2024 SAINT-JULIEN-D'INTRES

L'an Deux-mille vingt-quatre, le quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine Faure, Maire.

Étaient présents

Mme BARRIOL Marie-Laure, M. BERRY Frédéric, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle, M TALLARON Bernard

Était absent : M. SALQUE Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

01 – Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'agence postale, pour un temps non-complet de 10h00 par semaine à partir du 1^{er} juillet 2024 dans le grade d'adjoint administratif territorial, cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté en contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.
- Charge Madame de Maire de toutes les démarches administratives.

La séance s'est terminée à 20h30